quand on put le relever il avait les deux jambes littéralement broyées et les intestins lui sortaient du corps.

Le frère de M. Lamorel est contre-maître à la marbrerie du Flaumont.

BOUSSIÈRES. — On sait que les bizards de Boussières, inconsolables de leur échec aux élections de mai dernier, demandent l'annulation de celle-ci pour pression (!) et corruption (!!). L'affaire est même pendante devant le Conseil d'Etat.

L'adjoint de la commune étant venu à mourir, le Préfet s'empressa de convoquer les électeurs pour le remplacer. On escomptait un succès facile de la fête du parti batu contre le nouveau candidat, encore peu connu, qu'on pouvait lui opposer, et l'on serait venu triomphalement dire au Conseil d'Etat : voue voyez bien que les élections de mai ont été faussées et qu'il faut les annuler.

Mais entre la coupe et les lèvres.... D'abord aucun ancien conseiller n'a osé affronter la lutte, c'est le fils de l'un d'eux qui s'est présenté à la place de son papa, et qui est bravement resté sur le carreau avec 19 voix contre 38 au candidat républicain anti-ministériel.

Le résultat n'est réellement pas fait pour encourager les radicaux de Boussières à tenter une nouvelle aventure et ils ne désirent plus du tout, mais du tout, voir annuler les opérations électorales de mai, convaincus un peu tard que de nouvelles élections ne seraient pour eux qu'une nouvelle et plus éclatante défaite et ne feraient que mieux marquer le congé que leur ont signifié les électeurs indépendants de Boussières.

FOURMIES. — Du 27 décembre au 4 janvier. — Naissances. — Georges Pierre. — Demaret Arthur. — Regnier Louise. — Douvin Hélène.

Mariages de mariage. — Hsudin Paul, 27 ans, fileur, et Jourdan Angèle, 20 ans, soigneuse.

Mariage. — Gallois Ernest, 24 ans, manœuvre, et Vandermeer Maria, 23 ans, journalière. — Hennezeau Hippolyte, 23 ans, fileur, et Valard Elia, 19 ans, soigneuse. — Eliet Georges, 23 ans, journalier, et Lefour Rosalie, 43 ans, ouvrière dentelleuse. — Wantelet Achille, 29 ans, négociant, et Lebean Angéline, 24 ans, sans profession. — Legendre Gaston, 26 ans, manœuvre, et Antoine Elia, 22 ans, couturière.

Décès. — Jouseiaux Jean-François, 70 ans, sans profession, veuf de Margaux Marie. — Cornil Florent-Joseph, 73 ans, hôtelier, époux de Hyart Désirée. — Guendin Clémentine, 37 ans, épouse de Meunier Jean-Baptiste. — Bertrand Marie, 66 ans, ménagère, veuve de Lebègue Louis.

MAUBEUGE

Accidents de voiture. — M. le docteur Défontaine, député, revenait de Ferrière-la-Grande en voiture avec son cocher. A la descente de Sobin, le cheval s'emballa, puis bientôt tomba sur les genoux, brisant les brancards. Tout se borne heureusement à des dégâts matériels.

Petite correspondance. — M. A. L. Regrettons de ne pouvoir insérer l'article de l'*Echo-du-Centre*, très ingénieux mais peu utile à nos lecteurs.

LOUVROIL. — **Cheval disparu et retrouvé.** — Dimanche dernier, M. Lachambre, industriel à Louvroil revenait d'Hautmont. Sur le chemin du fort, il entra dans un cabaret, après avoir attaché son cheval. Lorsqu'il sortit, l'animal avait disparu, on avait coupé le licol dont un bout restait attaché.

M. Lachambre fit faire des recherches par son personnel; on retrouva le cheval à Cousolre.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Adjudications du 11 janvier 1905

Tourcoing. — Rue Hauts, 15. — Maison d'habitation mise à prix 3,217 francs, adjugée à Mr Dumbast, pour 6,[illegible] fr.

Mouvaux. — Ramade du Blanc-Pour, rue de Lille. — Quatre maisons et 10 ares 70 centiares de folée. Mise-à-prix : 4,[illegible] francs. Adjugées à Mr Lebert pour 6,[illegible] francs.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. Sée, vice-président

Audience du mercredi 11 janvier 1905

Proche en diffamation

M. Lecrux, conseiller municipal à Hellemmes, accuse de diffamation M. Vannequain et un quart de centaine de l'opposition à raison d'un article publié le 1er décembre 1904.

Après plaidoyers de Mr Brackers d'Hugo pour M. Lecrux, de Mr de Lauwereyns pour M. Vannequain, le tribunal condamne ce dernier à 50 francs d'amende, 50 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement.

M. Dessaux, le liquidateur intégral des compagnies disparues, poursuit M. Debruyn, gérant de la Dépêche pour refus d'insertion. Après plaidoyers de Mr Sprat pour M. Dessaux et de Mr Chemmeny pour M. Debruyn, le tribunal remet son jugement à huitaine.

Id.

E. Ramon, gérant du journal d'Armentières qui poursuivi par un certain nombre de candidats de la liste radicale et socialiste aux dernières élections municipales. Dans un article où ils n'étaient pas nommés, les candidats de cette liste étaient un à un décrits un des derniers qui leur parurent diffamatoires.

Mr Chambard pour le défendeur conclut à l'incompétence, quelques-uns des candidats visés étant attaqués comme fonctionnaires. Le Tribunal admet l'incompétence pour les attaques dirigées contre ces candidats et remet l'affaire à la première audience utile après l'expiration des délais d'appel.

L'affaire de fraude des wagons-lits

M. Thouret, représentant de l'Administration des douanes, a exposé à l'audience une intéressante affaire.

Il s'agit de cette fraude commise au moyen des wagons-lits dans le rapide Bruxelles-Lille et constatée le 27 juillet 1904 en gare de Saint-André.

Le 27 juillet, vers minuit, deux agents de la brigade de St-André qui se trouvaient en embuscade dans la gare de cette localité aperçurent trois individus porteurs de paquets volumineux et qui, à leur approche, prirent la fuite.

Cependant, l'un des porteurs, Fauverque, put être arrêté, et le chargement consistant en 157 kil. 500 de tabac haché put être saisi par les agents.

Il importait avant tout de retrouver les complices fugitifs de Fauverque et de rechercher par quelle voie le tabac était arrivé jusqu'à la gare de Saint-André.

A cette double fin, une instruction judiciaire fut ouverte par le Parquet et une enquête administrative conduite parallèlement par le capitaine de Lille et le lieutenant de Fives.

Les premiers résultats de cette dernière enquête furent d'amener les officiers de la douane à croire que l'introduction frauduleuse dont il s'agit avait été consommée au moyen d'une voiture dite wagon-salon faisant partie du train qui est remisé chaque nuit à la gare Saint-André.

Dans la matinée du 28, M. Gilbert, lieutenant, remarqua que ce wagon-salon stationné à la hauteur d'un wagon de légumes dans lequel on retrouva une paire de bottines et des rouleaux de papier et de toile qui enveloppaient le tabac saisi. Le tabac était divisé par paquets de 5 kilog. On pensa qu'il pouvait avoir été ainsi dissimulé dans une ou plusieurs cachettes du wagon-salon.

Aussi le 28 au soir la douane procéda à une visite en règle du wagon qui retourné le matin à Bruxelles revenait comme de coutume se garer pour la nuit à St-André.

On trouva, après de longues recherches, deux cachettes situées au dessus des water-closets. Dans l'une on trouva des sacs pareils aux sacs salsis et marqués d'un plomb identique. Dans l'autre des vêtements et deux paires de bottines. Dans les poches d'un veston, on trouva un portefeuille en cuir contenant des papiers au nom de Dhallmin. Cette découverte fit faire des recherches plus approfondies. Le 29 septembre de nouvelles cavités plus vastes que les premières furent mises à jour. L'une pouvait contenir 200 kil. de tabac. Dans l'une on trouva des brindilles de tabac.

Comment de tels procédés de fraude eussent-ils été possibles sans la connivence d'agents de la Compagnie des wagons-lits. On inculpa immédiatement deux d'entre eux Bidoul, conducteur, Demeyer, nettoyeur.

En ce qui concerne les charges qui pèsent sur chacun de ces prévenus :

Pour Bidoul sa participation résulterait :

1° De la présence dans des vêtements trouvés dans l'une des cachettes du wagon-salon de papiers à son nom.

2° De ce qu'il aurait été vu le lendemain de la fraude à Croix, sans souliers, racontant qu'il avait été la nuit attaqué par la douane, sans dire d'ailleurs au quel endroit.

Pour Bidoul et Demeyer :

Que individuellement la garde et la responsabilité de la voiture, l'un Bidoul pendant le stationnement de la voiture à Bruxelles et sa conduite à Bruxelles et à Lille ; l'autre, Demeyer, pendant le séjour du véhicule à Saint-André et Lille.

Il ne serait pas vraisemblable que ni l'un ni l'autre n'aient vu charger les wagons au départ ou au cours de route ni ne les aient vu décharger la nuit à la gare de St-André. Bidoul a déclaré à l'Instruction qu'il gardait d'ailleurs la clef du wagon sur lui quand pour ses raison ou pour une autre il s'en absentait.

L'ensemble des faits relevés à leur charge par l'instruction est de nature à établir la participation effective de Bidoul et de Demeyer au fait de fraude du 29 juillet pris comme co-auteurs soit comme intéressés d'une manière quelconque.

En conséquence, la douane demande au Tribunal de prononcer la confiscation du tabac saisi, valeur 1,968 fr. 75 ; celle du wagon-salon ayant servi à transporter le tabac, voiture estimée 55,000 fr. Il demande en outre au Tribunal de condamner Fauverque, Dhallmin, Bidoul et Demeyer à l'amende solidaire de 1,968 fr. 75.

Contre la Compagnie de l'Etat Belge et la Compagnie des Wagons-Lits, M. Thouret conclut comme suit : la voiture salon n° 1029 appartient à la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat Belge qui l'a acquise en 1901 de la Société des Wagons-Lits, en même temps qu'un certain nombre d'autres voitures du même type.

Il y a donc lieu de considérer ce wagon et de dire que la Compagnie de l'Etat Belge sera tenue d'en faire, à la première réquisition, remise à l'Administration des Douanes. En somme Bidoul et Demeyer sont non d'abord les employés de la Compagnie des Wagons-Lits qu'ils tenaient de son directeur un mandat et des attributions définies; elle doit être déclarée civilement responsable et tenue solidairement du paiement de l'amende qui sera prononcée contre eux.

L'affaire était venue déjà à l'audience, il y a quinze jours, et remise pour que des témoins, suffisamment nombreux, fussent cités.

Deux prévenus seulement comparaissent.

L'un est Fauvarque : il nie s'être servi pour frauder du wagon-lit ; il ne connaît pas ses deux complices. Il se défend avec une telle énergie, que M. le Président lui dit : « Vous allez rendre la plaidoirie de votre avocat inutile. » L'avocat de Fauvarque est Mr Brackers d'Hugo.

L'autre prévenu est Demeyer, Demeyer et la Compagnie des wagons-lits sont défendus par Mr Montel, du barreau de Paris. Il narre les transes de Demeyer qui, sur du simples présomptions, a déjà subi quantité d'ennuis et 40 jours de prévention. Il demande sa mise hors de cause ainsi que celle de la Compagnie des wagons-lits.

L'Etat belge est représenté par Mr Guichard. Mr Guichard dit que la preuve de la fraude par le wagon-salon n'est pas faite. On a fait, la nuit de la fraude, des visites inutiles dans le wagon-lit. Si on a trouvé par la suite du tabac dans les cachettes, on ne l'y a pas vu mettre. On ne sait pas même s'il n'y est pas depuis plus de trois ans et il y aurait alors prescription.

Mr Guichard demande la mise hors de cause de l'Etat belge.

Après ces plaidoiries, le Tribunal a renvoyé à huitaine le prononcé du jugement.

Encore la fraude

Gollaux Joseph, ajusteur, 64 à Mons, sans domicile fixe, fraude de 6 kilos d'allumettes, le 6 janvier, 5 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Rompteau Charles, 17 ans, bâcleur à Roubaix, fraude de 1 k. 500 de tabac en poudre, à Wattrelos, le 7 janvier. 500 francs d'amende et 05 jours de prison avec sursis.

Lulan Georges, fraude de 6 kilos de café vert, à Leers, le 7 janvier. 15 jours de prison et 500 francs d'amende.

Vandemme Pierre, fraude de 7 k. 200 d'allumettes, à Roubaix, le 7 janvier. 5 jours de prison, 500 fr. d'amende.

Frisaul Louis, 15 ans, a déjà quatre condamnations pour fraude et exportation de chiens de forte race. Cette fois, sur le territoire de Neuville, on a cru prendre en sa possession 1 kil. 500 d'amorces chimiques. Le tribunal le confie à l'assistance publique.

Vermesch Louis, 15 ans 1/2, seulement, fait opposition à trois jugements par défaut. Le jeune fraudeur est condamné à 500 fr. d'amende pour chaque contravention. Le tribunal décide de plus, que l'enfant sera enfermé dans une maison de correction jusqu'à 20 ans. Le père appelé comme civilement responsable ne semble pas fâché d'être débarrassé de son fils.

Défontaine Flore, 17 ans, fraude de 5 kilos de café vert à Leers, le 18 août, 3 mois de prison.

Deweaghe Adolphe, 15 ans 1/2 ; Six Gustave, 13 ans, ont été arrêtés à Touffiers, le 28 décembre, chargés de cafés. Six jours à Deweaghe ; Six est remis à son père.

Caretté Léona, 25 ans, soignonse à Lys-les-Lannoy, fraude de 7 kilos de café vert, à Hem, le 6 décembre dernier. 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

Damaegt Jules, de Roubaix, fraude de 10 kil. de café et 600 grammes d'allumettes, à Wattrelos, le 2 août dernier, 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

Chieus Charlemagne, 16 ans ; Julien, 16 ans, Emile, 14 ans, ont été surpris à Armentières, le 8 août, jetant des paquets de tabac d'une rive de la Lys à l'autre rive. Chieus se laissa traîner par les douaniers, cherchant à ameuter la foule en disant : « Tas de lâches, vous allez me laisser arranger de la sorte ». 3 mois à Charles et Julien Chieus : Emile est confié à l'assistance publique.

Vercamen Marie, 29 ans, soigneuse, à Roubaix ; Dubbelle Arthur, 25 ans, magneur, à Roubaix ; Hubert Xavier, 21 ans, peigneur, à Roubaix, fraude en réunion. 3 mois de prison à chacun. Hubert, né en Prusse, est de plus expulsé.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Audience du 10 janvier

Avesnes. — Pierre-Constant Vaudriesch, sans profession et domicile fixe a été arrêté à Avesnes, en état de vagabondage : il était d'ailleurs expulsé en vertu d'un arrêté administratif. Trois mois et six jours d'emprisonnement.

— Vache Joly Aimé, 18 ans, rattacheur, et Mme Alina Ghilbert, femme Lemaire, sont condamnés à six jours d'emprisonnement, pour mœurs.

Fourmies. — Emile Moreau, dit le Bleue, 21 ans, fondeur, est poursuivi pour vols de fait et coups aux agents de police Méresse et Petit. Huit jours d'emprisonnement.

— Auguste Découart, 45 ans, cabaretier, est condamné à trois jours d'emprisonnement avec sursis, pour coups à sa femme.

Anor. — Jules Huant, 25 ans, manœuvre, sans domicile fixe, a frappé sa mère : trois mois d'emprisonnement.

Maubeuge. — Louis Lambert, 41 ans, sans profession, est condamné à 50 fr. d'amende pour violences envers sa femme.

Louvroil. — Odile Chéruy, femme Parsenaire, 36 ans, ménagère et Joseph Némory, 45 ans, journalier, sont condamnés à six jours de prison, pour mœurs.

Hautmont. — Georges Delannois, 29 ans, menuisier, est condamné pour coups à un militaire, à 3 jours de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse.

— Angélique Cathérienne, journalière, 20 ans, était au service de Mlle Delfosse, lui a soustrait un collier en or d'une valeur de 50 fr. 8 mois de prison.

Marpent. — Charles Verbeke, 26 ans, manœuvre de maçon, a volé une bicyclette à M. Morin, marchand de charbons; il est condamné à 6 jours de prison, avec sursis.

Jeumont. — Lefèvre Théodore, 48 ans, colporteur de journaux à Jeumont, forme opposition à un jugement du 20 novembre 1904, qui le condamnait pour abus de confiance — 100 fr. 95 au préjudice du *Petit Journal* — Mr Larivière qui devait défendre le prévenu se trouvant indisposé, Lefèvre consent à présenter sa défense lui-même. Il prétend que le *Petit Journal* lui a vendu ses journaux et n'a nullement passé avec lui contrat de dépôt. Le tribunal en juge autrement et condamne Lefèvre à 4 mois de prison et au paiement de 100 fr. 95 envers le *Petit Journal*.

Lefèvre a formé immédiatement appel de ce jugement.

Maigelas. — Jules Delmaire, 38 ans, rattacheur sans domicile fixe est condamné à 8 jours de prison et 625 fr. d'amende pour importation de 200 grammes de tabac et six kilos de café belges.

Maigelas. — Georges Bernard, 20 ans, ajusteur, est condamné à deux mois de prison, avec sursis, pour coups à Camille Bernard.

Hautmont. — Nini-Emile Hautenne, âgé de 20 ans, sans profession, a été arrêté en état de vagabondage. A son 16 condamnations, le tribunal lui en ajoute une autre à 15 jours de prison.

Aulnoye. — Louis-Maximilien Carpentier, tisseur, âgé de 45 ans, a été arrêté à Aulnoye en état de vagabondage. Il a 25 condamnations à son actif, et il va passer 40 jours de mauvaise saison à l'abri des intempéries.

Solre-le-Château. — Emile Charon, 18 ans, mécanicien, a outragé le garde, étant ivre. Il est bien noté et on peut mettre cet acte, tout à fait anormal chez lui, sur le compte de l'excitation cérébrale par un accès des fièvres qu'il a rapportées de l'Algérie et du Tonkin, où il a accompli son service militaire.

Le Tribunal est modérément indulgent et condamne Charon à cinq jours d'amende, pour le délit, 11 fr. d'amende, pour tapage et 3 francs pour ivresse.

Bousignies. — Alfred Baber, 28 ans, journalier à Verquin (Belgique) est condamné à 15 jours d'emprisonnement, pour vol d'une bague-alliance à une dame Boudeau. Cette bague a été retrouvée chez Mlle Brillet, à qui Baber l'avait offerte.

Tirages financiers du 10 janvier

VILLE D'ANVERS

Emprunt de 160,000,000 francs (1887)

107e tirage

60 séries d'obligations remboursables le 1er juillet 1905

Série 15492 n° 2 remboursable par Fr. 25,000
Série 15765 n° 5, id. 1,000
Série 16652 n° 21, id. 500
Série 16663 n° 21, id. 250
Série 16819 n° 5, id. 250

Numéros des séries suivantes remboursables par 150 francs :

Série 67060 n° 7 Série 72819 n° 21 Série 16663 n° 16
» 68006 » 17 » 68663 » 14 » 72914 » 6
» 68174 » 2 » 68663 » 14 » 68663 » 16
» 71520 » 17 » 68663 » 10 » 68663 » 12
» 68019 » 25 » 68663 » 1 » 68663 » 16
» 71600 » 2 » 68663 » 13 » 68663 » 21
» 68663 » 12 » 72819 » 7

Sont les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables par 110 fr.

47903	60021	60001	1905	30000	30004	10000	
70219	16236	64000	67000	4843	7876	43000	
21174	28370	72000	10000	67000	72000	11000	
62700	30722	60000	30000	19705	11000	20000	
68000	27712	67058	22162	9000	72000	61000	
62000	71634	52057	45879	22346	72914	18000	
5528	72639	38633	22000	3941	22045	14000	
5014	6628	1036	14366	50265	73872	43870	
68884	46819	2152	4633				

(*Echo du Nord*)

VILLE DE GAND

Emprunt de 70 millions de francs (1868)

81e tirage

29 séries d'oblig. remboursables le 1er juillet 1905 :

Série 10574 n° 10 remboursable par Fr. 10,000
» 1281 n° 13 » » 1,000
» 10063 n° 17 » » 500
» 2491 n° 5 ; s. 19366, n° 4, id. 250

Les numéros des séries suivantes sont remboursables par 150 francs :

Série 1281 n° 17 Série 10063 n° 21 Série 21851 n° 25
» 1351 » 15 » 10066 » 22 » 15008 » 5
» 2191 » 13 » 17116 » 7 » 25657 » 3
» 1977 » 15 » 12119 » 17 » 27767 » 21
» 7207 » 7 » 18479 » 2 » 27767 » 22
» 7207 » 16 » 18479 » 15 » 2665 » 10
» 7307 » 17 » 20419 » 17

Sauf les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables par 100 francs :

397	27767	121-3	5265	11028	7290	1981
17186	10063	18478	4937	1351	2663	10960
2491	5403	21851	19366	4977	7207	2777
25657	24350	1303	25008	20419	10574	5004
6282						

(*Echo du Nord*).

REVUES

La Réforme Économique, 42, rue du Louvre, Paris. Abonnements : Un an 20 fr. Rédaction-administration, 42, rue du Louvre, Paris.

Sommaire du 8 Janvier 1905. — Partie économique : La crise de la production, ses causes réelles et ses remèdes possibles (6e article) ; Comment libérer la production ? J. Domergue. — Les Allemands et la lutte pour l'Exportation, J. Deamets. — L'autonomie internationale de l'industrie de l'acier, P. Sinceny. — L'Armement, Ch. Georgeot. — Développement industriel de l'Italie, D. Aubry. — Une Opinion qualifiée sur les Cartels allemands, P. Vergue. — Revue de la Semaine, G. Fleurny.

Statistiques douanières : Statistiques du Commerce extérieur de la France pendant les 11 premiers mois de 1904-1903-1902.

Partie commerciale et financière : Mouvement Commercial, P. Vergue. — Chronique Financière, J. Bartal.

Statistiques Générales : Le Thermomètre des Affaires en France. — La Situation Economique à l'Etranger.

Le Nord médical, bi-mensuel, 209, rue Léon-Gambetta, Lille. Un an 3 fr., le numéro, 0 fr 20.

Sommaire du 1er Janvier 1904. — Variétés. — Thérapeutique ; Etude clinique et expérimentale de l'action du bleu de méthylène comme antituberculeux, Dr P. Chancel (suite et fin). — Sur les qualités que doit posséder le lait destiné à l'allaitement des enfants, Dr G. Carrière. — Travaux des médecins de la région. — Bibliographie.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 10 janvier

Portsmouth, sl. ang. Maggie, 68, brel, Debaecker.

Adélaïde, V. aug. Indraghire, 3181, dm. Goudrand, og.

Sorties du 10 janvier

Londres, V. ang. Cassel, 257, dm. Morel.

Havre, V. Longour, 6414, dm. Cartier.

Bilbao, Vap. Saint-Pierre, 171, lège, Société Denain-Anzin.

Copenhague, V. dan. Kurek, 614, dm. Duchateau.

du 11

Boulogne, V. Armorique, 178, dm. Leroy.

Leith, Vap. ang. Abbotsford, 170, dm. Merel-Spiers.

Philadelphie, Vap. ang. Nestoios, 1535, cmle. Duchateau.

Hamburg, Vap. all. Asuncion, 2012, dm. Albert.

Havre, Vap. Amiral-Rigault-de-Genouilly, 3076, dm. Chargeurs-Réunis.

Londres, Godl. ang. Volunteer, 94, tourteaux. Debaecker.

BATELLERIE

Accoucur et Bulnes des Pontlacetés

Bélandres se dirigeant sur Dunkerque

Le 10 janvier

Vincent, Royaval, charbon. — Elvira, Lefebvre, charbon. — Splendide, Mormand, charbon. — Bédomre, Ledoc, div. m. — Intrix, Lestevel, charbon. — Lion, Degreve, briques.

MARCHÉ LINIER DE LILLE

11 janvier 1905.

Lins. — Continuation d'une bonne recherche en lins de pays et de Belgique. Apports normaux sur les marchés. Prix fermes.

Les affaires en lins de Russie rouie à terre et à l'eau restent calmes. Les arrivages sur les marchés sont moins importants à cause du froid et des fêtes de Noël et du Nouvel-An russe. Prix sans changement.

Etoupes. — Semaine un peu moins active. Vente en gros assez abondante.

Chanvres. — Un peu plus d'affaires tant en brut qu'en filés. Prix un peu mieux tenus.

Jutes. — Continuation d'une vente satisfaisante en filés. Les cours sont fermes.

Fils. — Situation sans changement.

Toiles. — Vente un peu plus active, cotes tenables. Prix raisonnables.

MARCHES

Lille. — SUCRES. — Sucre-canne : ex. 76 ..; En pain n° 1 : 78 50 ; n° 3 : ..; Cuite 1er jet : 40 50 à ... 50 ; n° 3 ....

ALCOOLS. — Esprit du disp. : 40 .. à ....

Lille, FRETEAUX — Mercredi 11 janvier.

			Prix en kilo sur pied	
espèces	amenés	vendus		
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Lille, GRAINS. — 11 Janvier 1905.

BLÉS. — Vente du Nord, 78 .. à .... ; vente du Nord, 78 .. à .... ; Kansas et Glat, 78 .. à .... ; Bérane de mars, 8 premiers, .. à .... ; ..... les 100 kilos nette Lille.

AVOINES. — Avoines du pays : disponibles, 16,50 à .... ; Avoines du pays, 8 premiers, 17 .. à 17,50 ; nouvelles ....

SEGLES. — Seigles du pays : disponibles, 16,00 à 17 .. ; 8 premiers, 16,50 à .... ; Seigles du Nord, ...

FÈVES. — Jarosses Nids, vertes disponibles, 18 .. à 18,50 ; 8 premiers, ... ; Fèves provenances ..... à 15,75.

ORGES. — Orges de mars, 13,50 à .... ; ..... à 14,50 à .... ; Lille ; Algérie, 8 premiers, 14,50 à .... ; ..... sur wagon Dunkerque.

Le tout aux cent kilos.

Bourbourg, 10 Janvier.

Nat.	par 100 kilos		Nat.	par 100 kilos	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ARRAS, 11 Janvier.

GRAINS (l'hect.)

Blé fl. n.	15 50	16.75
Blé v.	.....	.....
Blé r.n.	15.50	17.50
Blé r. v.	.....	.....
Seigle	.....	.....
Sarrasin	10.25	11....
Orge	.....	.....
Avoine	.6....	.7.25

FARINES (100 kil.)

1re qual.	31.00	.....
Sec.	14.75	.....

GRAINES (l'hect.)

Chènevis	.....	.....
Colza n.	.....	.....
Lin n.	.....	.....
Cameline	.....	.....

LE SANG PUR C'EST LA SANTÉ !!

GUÉRISON CERTAINE et rapide des vices du sang, clous, dartres, glandes, ulcères variqueux, tous cas réputés incurables par le

Dépuratif et la Pommade Jackson. Convient à tous les âges, très apprécié à prendre. Nombreuses attestations d'attestations sont à la disposition des personnes qui demeurent de cette affection. S'adresser : Ph. COUVREUR, 22, rue Neuve, Rochais ; Ph. BRUNEAU, à Tourcoing, et Ph. FONBEU, à Menecron.

Beurre, le 1/2 kilo	1.40 à 1.50
Œufs, le quarteron	0.75 à 0 ..
HALLES	
Gilettes	85 ...
Coins ind.	80 ...
Lin	40 50
FOURRAUX	
Gilettes	16 ..
Coins	.....
Lin	19.50

Paris, 10 Janvier.

SUCRES RAFFINÉS (cours commerciaux). — Par suite des hauts prix des sucres bruts, la raffinerie a relevé ses cours aujourd'hui de 2 fr. par 100 kilos.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques :

En cartons de 5 kil. cassés	78 à	79 50
» » 1 kil.	80 50	81 ..
En caisses de 50 à 60 kil.	79 50	80 ..
» » 25 à 30 kil.	80 ..	80 50
» » 10 kil.	80 50	81 ..
Raffinés en pains	76 50	77 ..

Pour les cours en province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagon en sac bateau, les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 74,50 à 81 fr. ; pains, 48,50 à 49 ....

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Gros déchets	en sacs	.72 50	.74 ..
Irrégulières		.74 ..	.75 ..
Petits déchets		.73 50	.74 50
Sucres en poudre		.73	.74
Semoules (suivant finesse)		.76 50	.77 50
Glaces		.76 50	.77 50
Cristallisée extra-acquitté		.72 50	.73 ..
— en poudre		.73 50	.74 ..

LE HAVRE, 11 janvier.

Spiritueux, en francs par 100 kilos. — Calmes.

Wilcox, janvier	86.75
— février	84....
— mars	84.25
— avril	84.50
— mai	84.75
— juin	.....

Pétrole, en francs par 100 kilos. — Calme.

Disponible	18.75
Courant	18.75
Février	19 ..
Mars-Avril	19.25

ELIXIR du SANTÉ des TRAPPISTES de la Terre Sainte

Prix net. Les Boîtes franco. DROGUIER, Pharmacien, 1, rue des Trois-Rois, Paris.

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS DE FRANC

Réserve : 100 Millions de Francs

Agence de LILLE, rue Faidherbe, 84, avec Bureau spécial, CONTROLE DES TITRES

ORDRES DE BOURSE exécutables en France et à l'Étranger

BOURSE DE LILLE

Avances de Fonds sur tous Titres

DÉPOTS DE TITRES

PAIEMENT A VUE DES TOUS COUPONS

Délivrance de Chèques (France et Étranger)

LOCATIONS DE COFFRES-FORTS compartiments à partir de 5 fr. par mois

Les 100 CARTES POSTALES illust. 1 fr. Envoi franco contre mandat. Photographie H. SAMIA, Boulogne-sur-Mer.

VIN TONI-PECTORAL Toux Bronchites

La SANTÉ est ASSURÉE

à tous deux, hommes, femmes et enfants, qui feront un usage quotidien et régulier de l'excellent

APÉRITIF

BANYULS - TRILLES

exclusivement préparé avec du Vieux Vin de BANYULS et contenant quinquina et uniquement recommandé par les autorités médicales.

Dans tous les Cafés, les bons Restaurants et chez les Entrepositaires.

A cause des nombreuses imitations, refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette BANYULS-TRILLES.

Le Gudell-Cors Gubert guérit radicalement sans le secours d'aucun instrument tranchant : cette préparation ne peut déterminer aucune infirmité. Dépôt : *Pharmacie Centrale de Lille*, 30, r. Esquermoise.

Le Docteur **DOGNIAUX**, Spécialiste

Hernies (guérison complète en quelques jours, sans bandage, pour la vie). Paiement après guérison.

Varicocèle, - Hydrocèle, - Différnlite

Radicalement guéries par procédés spéciaux

Reçoit lundi et mercredi, de 1 à 3 heures, en son Institut, 70, rue de l'Institut, à JUMET-Belgique, près du Charleroi (Belgique).

Sœurs de Charité. — Aumônières

La Fabrique SOYEZ Père, Lille, se charge des réparations de Malles, Sacs, Valises, etc. Téléphone 204.

BOURSE DE LONDRES

11 janvier 1905	Cours précéd.	Cours ouvert.
Consolidés	85 7/16	85 7/16
Extérieure	39 3/4	39 3/4
Turc (série D)	87 ..	87 ..
Italien consolidés	98 3/4	98 3/4
Rio Tinto	62 3/4	62 3/4
Consolid. Goldfield	8 1/4	8 1/4
East Rand	9 1/32	9 1/32
Rand mines	11 1/32	11 1/32
Chartered	2 1/8	2 1/8
Robinson Gold	10 1/8	10 1/8

BOURSE DE BRUXELLES

DU 11 JANVIER 1905

Dernière jouissance	CHARBONNAGES	Cours du jour précédent	Cours du jour
1 mars 1904	Amercœur	[illegible]	[illegible]
1 août 04	Anderlues	[illegible]	[illegible]
4 avril 99	Bernissart	[illegible]	[illegible]
1 avril 04	Bois d'Avroy	[illegible]	[illegible]
11 avril 04	B.-E. à Lambusart	[illegible]	[illegible]
15 oct. 04	Bonne-Espérance Central	[illegible]	[illegible]
15 avril 04	Charb. Belge	[illegible]	[illegible]
1 mai 04	Chevaliers à Bour	[illegible]	[illegible]
2 mai 04	Concorde	[illegible]	[illegible]
1 mai 04	Courcelles (Nord)	[illegible]	[illegible]
1	Crachet	[illegible]	[illegible]
15 avril 04	Dolhain	[illegible]	[illegible]
2 août 04	Espérance, H. P.	[illegible]	[illegible]
2 juil 04	Fontaine l'Evêque	[illegible]	[illegible]
1	Forchies	[illegible]	[illegible]
1	Forstenberg Chp.	[illegible]	[illegible]
1	Forstenberg Div.	[illegible]	[illegible]
15	Grisette	[illegible]	[illegible]
17 nov. 03	Grand Buisson	[illegible]	[illegible]
31 déc. 03	Gr. Machine à Feu	[illegible]	[illegible]
15 mars 04	Grand Mambourg	[illegible]	[illegible]
15 juin 1904	Haine S. Nouve	[illegible]	[illegible]
1 mai 03	Hasard	[illegible]	[illegible]
1 oct. 04	Houssu	[illegible]	[illegible]
1 nov. 03	H. Unions de Charl.	[illegible]	[illegible]
1 oct 04	La Haye	[illegible]	[illegible]
11 mars 04	Levant du Flénu	[illegible]	[illegible]
15 avril 04	Marcinelles	[illegible]	[illegible]
1 janvier 04	Marchienne	[illegible]	[illegible]
2 nov. 04	Mont Cart. usagers	[illegible]	[illegible]
1 juin 04	Mont de Charleroi	[illegible]	[illegible]
5 août 04	Patrimoine Hainaut	[illegible]	[illegible]
1 mars 04	Produits Bruxelles	[illegible]	[illegible]
1 juin 04	Sacramento	[illegible]	[illegible]
1	Sud Midi	[illegible]	[illegible]
5 octob. 04	Trieu Kaisin	[illegible]	[illegible]
	ZINC		
1er juin 04	Asturienne	[illegible]	[illegible]
2 nov. 04	Balaou-Delaye	[illegible]	[illegible]
2 août 04	Mélaka	[illegible]	[illegible]
31 déc. 1903	Vieille Montagne	[illegible]	[illegible]
10 mars 04	Vieille Montagne	[illegible]	[illegible]
	Corp. du Métal	[illegible]	[illegible]
	Ophelie	[illegible]	[illegible]